



Rapport d'enquête

L'Etudiant Vice-président d'établissement d'enseignement supérieur

Adrian BRUN

Octobre 2011

« Etre VPE est une responsabilité énorme, mais c'est une chance encore bien plus formidable : un enseignant peut être heureux s'il est un jour VP de son université, mais un étudiant de 20 ans, bon sang !! »

Remerciements

à Grégory FRISTCH et à Lisa SERVANT, pour avoir préparé la première version du questionnaire,

à Julie COSTA pour ses conseils avisés,

à toute la Commission Permanente de la CEVPU pour leur relecture attentive et plus
particulièrement à Romain PIERRONNET et à Ludovic ARNAULT,

et à tous les étudiants Vice-présidents ayant répondu, malgré leur quotidien déjà chargé.

Paroles d'étudiants Vice-présidents

« Il y a un message immensément positif que je VEUX donner pour tous ceux qui pensent que la représentation étudiante est une usine à gaz. Etre VPE est une responsabilité énorme, mais c'est une chance encore bien plus formidable : un enseignant peut être heureux s'il est un jour VP de son université, mais un étudiant de 20 ans bon sang !! Et c'est bien une nécessité de le réaliser, faute de quoi c'est difficile d'appréhender les enjeux des devoirs qui nous reviennent. »

« La Vice-Présidence Etudiante aura été une expérience très enrichissante, dans laquelle je me suis énormément investie et avec grand plaisir. »

« Je regrette peut-être de ne pas être plus tournée vers ce qui se fait ailleurs, d'avoir davantage de liens avec les VPE des universités, mais il y a déjà tant à faire chez soi que c'est compliqué de prendre le temps de s'intéresser au reste. »

« Globalement je suis satisfait des conditions d'exercice de ma fonction même si on peut toujours faire des progrès, reste que la charge de VPE est très chronophage et peut tendre parfois à déconnecter des problématiques vécues comme prioritaires par les étudiants lambdas. Il faut s'efforcer de rester en contact quotidien avec les demandes de tous les étudiants tout en étant en capacité de donner des avis étayés sur des questions stratégiques parfois assez techniques. »

« Il est assez rare d'avoir à me questionner sur mon rôle dans le sens où je fais ce que j'ai à faire. Ce questionnaire m'a permis d'y remédier. »

« Les rapports établis avec l'administration, en particulier la présidence, mais aussi les étudiants et les acteurs de la vie étudiante sont excellents. Il est par contre souvent difficile d'allier son activité d'étudiant et ses fonctions. Ce poste prend énormément de temps, mange tout le temps libre, vacances compris, mais aussi le temps d'étude. »

« C'est une expérience très intéressante même si c'est parfois très prenant! »

« Bon courage à tous. Ce n'est pas facile tous les jours mais c'est une fonction très intéressante et très formatrice pour chacun d'entre nous. »

« Comme on dit chez nous : "" Fa'aitoitto"". Bon courage. »

« J'adore ce boulot! JE L'ADORE!!!! »

Table des matières

Préambule	6
Méthode.....	7
Introduction.....	8
Contexte	9
Résultats et discussions.....	10
Etudiant Vice-président : un statut reconnu ?	10
Au cœur de l'université	10
Avec les étudiants.....	11
Avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).....	12
Au sein des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)	13
En dehors de l'université	14
Etre étudiant et Vice-président.....	15
La vision de l'EVP vis-à-vis de sa mission de Vice-président	15
Préparation et formation	17
Moyens mis à la disposition de l'EVP dans le cadre de sa mission	18
Reconnaissance du statut d'étudiant de l'EVP.....	19
Incidence sur la vie d'étudiant	20
Synthèse de libre expression.....	22
Quel est pour vous le rôle d'un étudiant Vice-président d'établissement d'enseignement supérieur ?	22
Quels sont les points forts de votre fonction ?	23
Quels sont les points faibles de votre fonction ?	24
Qu'aimeriez-vous voir comme amélioration pour votre fonction ?.....	25
Conclusion	27
Annexes	29
Questionnaire vierge	29
Etablissements répondants	41

Préambule

La Conférence Nationale des Etudiants Vice-présidents d'Université -CEVPU- a été créée à Nice en avril 2001, lors des 9èmes rencontres nationales des Vice-présidents étudiants. Association de fait dans un premier temps, la CEVPU est devenue une association en droit (loi de 1901) au mois de mai 2003.

Elle est l'aboutissement de nombreux débats tenus lors des rencontres précédentes, mais elle est aussi et surtout le signe de la prise de conscience progressive de la nécessité d'une telle structure pour asseoir l'action des Vice-présidents, et leur permettre d'échanger leurs expériences.

La CEVPU est une structure de mutualisation et d'expertise au service de tous les acteurs de l'enseignement supérieur.

Le pilier central de la CEVPU est la mutualisation des expériences entre étudiants assumant, dans les établissements d'enseignement supérieur français, des fonctions de Vice-présidents. La CEVPU a mis en place de nombreux outils, qu'elle s'attache toujours à améliorer : groupe électronique de travail (e-group), site internet (www.cevpu.org), rencontres nationales et rencontres au niveau de 6 zones géographiques définies.

Par ailleurs, la CEVPU, en qualité d'expert, peut donner un avis technique aux institutions et organisations nationales de l'enseignement supérieur, à leur demande, ou de son propre chef, c'est ce qu'elle réalise aujourd'hui à travers ce rapport sur les étudiants Vice-présidents.

En effet, si ces derniers existent depuis plus de 10 ans, ce n'est que depuis 2007 et la loi LRU qu'ils se sont vus officiellement reconnus. Depuis lors, ce rapport est le premier à faire le constat de leur situation.

Méthode

Le questionnaire a été élaboré par les Vice-présidents étudiants de l'université Paris Descartes et de l'université Paris Diderot puis complété et avalisé par la Commission Permanente de la CEVPU qui réunit des étudiants Vice-présidents (EVP) de différents établissements d'enseignement supérieur actuellement en poste ou ayant terminé leur mandat.

L'enquête a été réalisée du 12 mars 2011 au 21 avril 2011, le questionnaire se complétait par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne. Un lien a été envoyé via la mailing de la CEVPU en proposant à tous les EVP des établissements d'enseignement supérieur de France de répondre.

L'enquête a été proposée aux EVP de toutes les universités Françaises, ainsi qu'à ceux des 4 Instituts Nationaux Polytechniques (INP) et de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) Paris.

Les relances se sont faites par téléphone, par rappel de mail et via les réseaux sociaux.

Au total ce sont 84 EVP qui ont répondu à l'enquête, comprenant les 4 représentants des INP, le représentant de l'IEP Paris et les représentants de 74 universités.

Une liste des établissements ayant répondu se trouve en annexe.

Deux des établissements questionnés n'avaient pas d'EVP élus au moment de l'enquête. Nous avons donc obtenu un taux de réponse de l'ordre de 89% sur la totalité des établissements questionnés et de 91% sur la totalité des établissements questionnés ayant au moins un EVP actuellement en poste.



91% DE REPONSE

Du fait de ce taux de réponse important et significatif, les chiffres seront utilisés, dans la suite du rapport, en alternant l'utilisation des termes « des EVP répondants » et « des EVP » sans que la signification en soit différente.

Le questionnaire est accessible en ligne, à l'adresse suivante :

<https://spreadsheets.google.com/viewform?formkey=dHR3YVpqYWNWTkNYZzdUUDlqeF9NVUE6MQ>

et en annexe du rapport.

Introduction

Depuis bien avant 2007, la CEVPU s'est donnée pour mission de réunir les étudiants Vice-présidents d'établissements d'enseignement supérieur afin de leur permettre de se retrouver et d'échanger, dans un esprit de mutualisation. La fonction d'EVP est implémentée dans un contexte d'universités autonomes, on peut donc s'attendre à ce que des différences d'appropriation de la fonction et des moyens et possibilités qui lui sont donnés apparaissent entre établissements. Outre le simple fait de s'y attendre, l'objectif de cette enquête est d'avoir une première vue sur les différentes expériences des établissements et de faire un premier bilan. Cette enquête a donc, et c'est le sens des missions de la CEVPU, un objectif de mutualisation.

A la lumière de la lecture de ce rapport, vous pourrez constater que certains résultats ne font que confirmer un certain nombre de suppositions établies mais que d'autres sont étonnants. Que certains sont réconfortants, mais que d'autres sont alarmants.

La curiosité nous aura fait apprendre que la majorité des EVP sont des étudiants en Sciences Humaines et Sociales et en Droit, et qu'ils sont le plus souvent entre la 2^{ème} et la 4^{ème} année d'étude. Signe de bonne augure, on notera que plus de 90% des EVP voudraient bien renouveler leur mandat.

L'enquête s'est développée autour de deux grands axes, donnant à ce rapport deux parties. Dans la première, nous avons été amenés à étudier la reconnaissance du statut d'EVP. Dans la seconde, c'est à la coexistence du statut d'étudiant et de celui de Vice-président que nous nous sommes intéressés. Ainsi, on apprendra que la plupart des EVP ont de bonnes relations avec leurs collaborateurs. Pour exemple, 92% des répondants s'entendent bien avec le Président de leur établissement. A cela près que 42% regrettent leurs rencontres trop peu nombreuses. Chiffre fort de cette enquête, celui qui, en contradiction directe avec la loi, nous apprendra que 40% des EVP n'ont aucune relation avec le Directeur du CROUS et pas même avec l'EVP de leur CROUS. Dans ces constats plutôt étonnants, on relèvera également que seulement 70% des EVP se voient remboursés leurs frais de mission et que seulement 36% ont un ordinateur portable de fonction. Autre fait important, on note également que 51% des EVP déclarent se sentir éloignés des étudiants qu'ils représentent.

Nombreuses autres données ont été recueillies, toutes aussi intéressantes que les quelques présentées plus haut. Ces chiffres nous apportent un éclairage essentiel sur cette fonction mais pointent également du doigt des difficultés et des lacunes auxquelles, nous l'espérons, ceux qui en ont les moyens et le pouvoir prendront la responsabilité de trouver des solutions.

Contexte

Bien qu'à travers cette enquête nous ayons principalement souhaité mettre en évidence le rôle et le vécu, sur le terrain, de l'étudiant Vice-président (EVP) d'établissement d'enseignement supérieur, nous avons considéré qu'il était en premier lieu important d'avoir quelques éléments de contexte, ainsi qu'une vue d'ensemble sur qui étaient ces Vice-président(e)s.

La plupart des EVP sont entre la 2^{ème} et la 4^{ème} année d'étude. Ils sont majoritairement en Sciences Humaines et Sociales et en Droit.

On compte, pour la grande majorité des établissements, un unique EVP. Ce chiffre est cependant doublé dans un peu moins d'un quart d'entre eux.

De manière beaucoup plus anecdotique, on notera quand même la présence, dans un nombre d'établissements qui peuvent se compter sur les doigts d'une main, de trois EVP.

Alors que pour une grande partie d'entre eux, le mandat durant lequel ils ont été élus EVP est leur premier mandat en tant que représentant étudiant, un peu plus d'un tiers avait déjà effectué un mandat et un peu moins d'un cinquième deux mandats.

D'ailleurs, un bon nombre (86%) des EVP élus déclarent avoir su à quoi s'attendre en se présentant à cette fonction et s'y étaient préparés, même si une grande partie d'entre eux ont découvert un monde plus complexe que ce qu'ils avaient pu imaginer. A contrario, (et c'est, nous pouvons le supposer, une bonne nouvelle) seule une minorité d'EVP s'est lancée dans l'aventure sans savoir à quoi s'attendre.

Ils considèrent pour la majorité d'entre eux que leur mission est claire, cependant, ils sont environs deux tiers à préciser que cela a pris un peu de temps avec que cela ne le devienne.

PLUS DE 90% DES EVP SOUHAITERAIENT RENOUVELER LEUR MANDAT

Il est également intéressant de noter que moins de 10% des EVP ne souhaitent pas renouveler leur mandat. Les autres soit y réfléchissent, soit le souhaiteraient mais ne le pourront pas, ou encore, pour un peu moins d'un cinquième d'entre eux, c'est au moins déjà leur deuxième mandat.

Enfin et pour terminer l'énonciation de ces quelques éléments de contexte, nous pouvons noter que la majorité des EVP ont été élus par l'ensemble du CEVU, ce qui correspond à ce qui est défini par la loi. Les EVP du conseil d'administration ont semble-t-il été élus par l'ensemble du CA et un certain nombre ont été proposés par le président de l'établissement. Seules quelques universités ont fait élire leur EVP par les élus étudiants du CEVU.

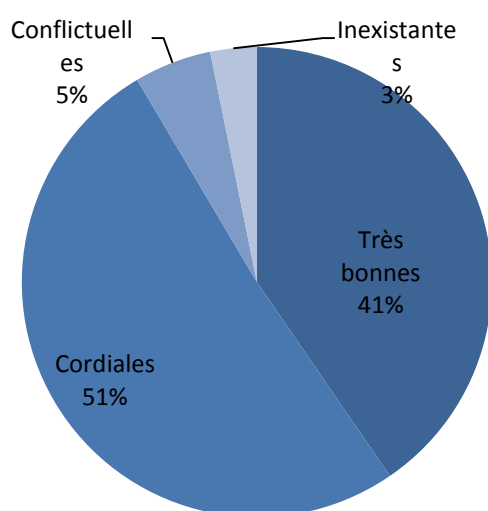
Résultats et discussions

Etudiant Vice-président : un statut reconnu ?

L'étudiant Vice-président, de par sa fonction, est un acteur du monde de l'enseignement supérieur. Il nous a semblé intéressant de nous renseigner sur les liens qu'il entretenait en tant que tel, tant au cœur même de son établissement qu'en dehors.

Au cœur de l'université

41% des répondants disent avoir de très bonnes relations avec le Président de leur établissement et 51% disent être dans une entente cordiale avec lui. Cependant, 8% d'entre eux disent avoir des relations conflictuelles ou ne communiquent pas avec lui.



Comment qualifieriez-vous vos relations avec le président de votre établissement ?

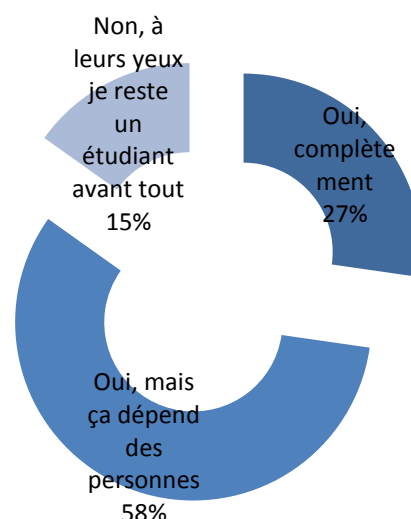
A contrario, ils sont quand même 42% à trouver que la fréquence de leurs rencontres n'est pas suffisante, celle-ci étant en moyenne de 1 à 4 fois par mois, en face à face.

Ces tendances se confirment plus globalement avec l'équipe de direction de l'établissement et de ses différentes composantes. Par ailleurs, les étudiants Vice-présidents se sentent dans l'ensemble reconnus en tant que Vice-présidents par la direction de l'établissement, même si cela n'a été un automatisme que selon un tiers des répondants.

Toutefois, 15% des répondants ne se sentent pas reconnus en tant que Vice-président par l'administration et le personnel enseignant de l'établissement.

92% DES EVP ONT DE BONNES RELATIONS AVEC LEUR PRÉSIDENT-E

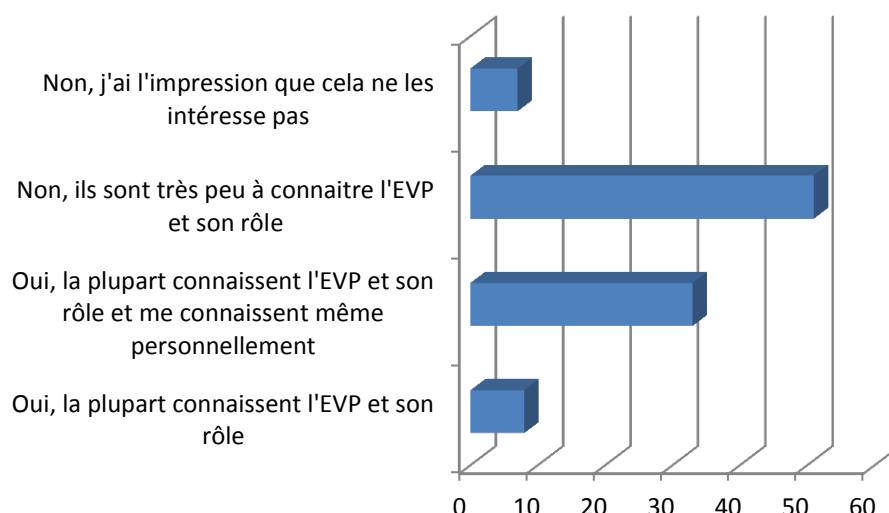
Vous sentez-vous reconnu en tant que Vice-président par l'administration et le personnel enseignant de votre établissement ?



Enfin, Il est intéressant de noter que lorsqu'on leur demande le titre de la personne avec laquelle ils ont le plus l'habitude de travailler, les EVP répondent majoritairement la(le) Vice-président(e) du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) pour une grande partie d'entre eux et la personne en charge de la vie étudiante ou équivalent pour une autre grande partie.

Avec les étudiants

Alors que 41% des répondants considèrent qu'ils sont proches de leurs étudiants et que la plupart connaissent leur rôle et les connaissent même personnellement, 58% considèrent qu'ils en sont éloignés, ces derniers étant très peu nombreux à les connaître et à connaître leur rôle ou à s'y intéresser.



Vous considérez-vous comme proche de vos étudiants ?

Les EVP considèrent pour un peu moins d'un tiers que leur statut est reconnu par les étudiants de manière globale, tout comme ils sont un peu moins d'un tiers à considérer qu'ils le sont par ceux qui les connaissent, de manière plus spécifique. 29% trouvent que ce n'est pas le cas puisqu'ils sont très peu à le connaître et 12% considèrent qu'ils sont plus vus par les étudiants comme un étudiant que comme un Vice-président.

SEULS 41% DES EVP SE SENTENT PROCHES DE LEURS ETUDIANTS

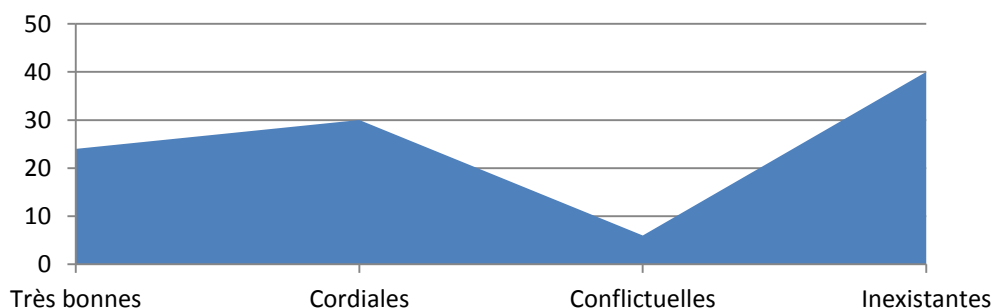
De manière générale, les EVP déclarent arriver à travailler avec les élus étudiants de leur liste, ainsi qu'avec ceux des autres listes, mais cela n'est pas toujours le cas. En la matière, les pratiques divergent en fonction de la perception qu'ont les EVP de leur fonction et du niveau de détachement qu'elle implique vis à vis des conditions dans lesquelles ils ont été élus.

Les EVP fonctionnent d'ailleurs pour 71% d'entre eux avec une équipe, cette dernière pouvant être constituée d'autres élus étudiants et de bénévoles étudiants avec parfois le soutien de personnels de l'université.

Avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

D'après la loi LRU¹, l'EVP est défini comme tel : « {...} un Vice-président étudiant chargé des questions de vie étudiante **en lien avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.** ». L'étudiant Vice-président d'établissement d'enseignement supérieur devrait donc avoir un lien privilégié avec les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) dont dépendent leurs établissements.

En réalité, 40% des répondants nous disent que les relations avec le Directeur du Crous sont inexistantes, les autres s'entendent bien avec lui, et seulement une minorité ont des relations conflictuelles. Cela se confirme par le fait que 40% des répondants n'ont aucune relation même avec l'étudiant Vice-président du Crous.



Comment qualifieriez-vous vos relations avec le directeur du Centre des Œuvres Universitaires et Scolaires auquel votre établissement est "affilié" ?

¹ Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités

Le constat est légèrement plus modéré quand on leur demande s'ils sont impliqués dans les actions du CROUS puisqu'un tiers des répondants dit en être le relais et qu'un autre tiers souligne que ces relations évoluent dans le bon sens.

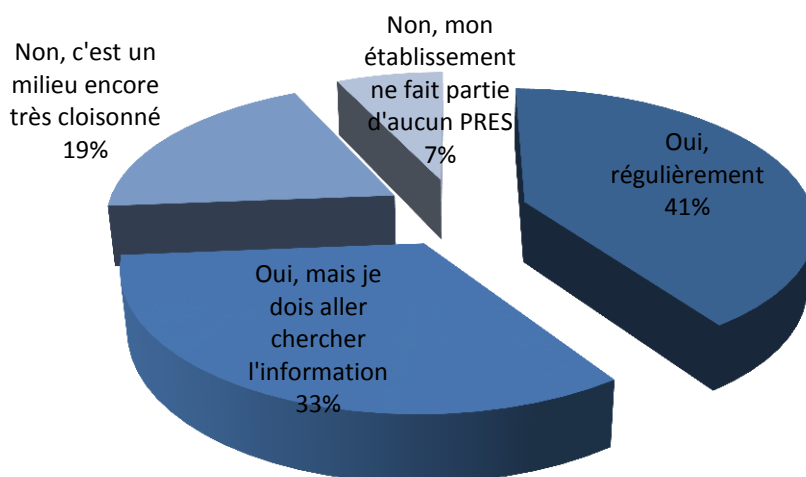
40% DES EVP N'ONT AUCUNE RELATION AVEC LE CROUS

Au sein des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

Le paysage de l'enseignement supérieur français est en train d'évoluer très rapidement avec l'émergence des PRES. Ces derniers, issus d'une loi sur la recherche², peuvent désormais délivrer des diplômes. Nous nous sommes intéressés à la place des EVP dans ces structures de rassemblement qui, dans les mois et années à venir, ont vocation à devenir incontournables.

Les EVP sont pour la plupart tenus au courant des informations concernant le PRES, même si cela ne semble automatique que pour 40% des répondants.

Etes-vous tenu au courant des dernières informations concernant le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) dont votre établissement est membre ?



Par contre, en ce qui concerne la gouvernance, les EVP en sont presque tous exclus puisque seulement 2% des répondants ont une voix au conseil d'administration (CA) et seulement 9% y sont invités mais sans voix délibérative.

17% des répondants se sont vus refuser l'entrée au CA, malgré leur demande.

² Loi n°2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche

Mais il est quand même à noter que 23% n'en ont jamais fait la demande, et que pour 35% ce sont les statuts du PRES qui ne le permettent pas, ceci étant probablement dû au fait que seuls les doctorants étaient autorisés par la loi à faire partie du CA des EPCS³ avant la modification du texte de loi en décembre 2010⁴. On relèvera également que certains PRES ont créé des commissions annexes dont font parties les EVP en guise de réponse à ces demandes.

Les choses semblent d'ailleurs évoluer vers l'intégration, puisque 21% des répondants nous indiquent que ceci est en cours de discussion.

En dehors de l'université

Si l'EVP est un acteur du monde de l'enseignement supérieur, cela ne se limite par forcément à l'enceinte de son établissement mais peut parfois aller au-delà. Les EVP peuvent ainsi être amenés à travailler avec les collectivités (via les Conseils Etudiants ou les Conseils Jeunesse par exemple), les Centres Régionaux d'Information Jeunesse (CRIJ), les Maisons des Initiatives Etudiantes (MIE), les organismes de recherche, l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) qui fait régulièrement appel à eux comme experts étudiants pour les travaux de la section des établissements etc.

A ce titre, 77% des répondants considèrent être reconnus en tant que Vice-président par les collectivités et autres interlocuteurs extérieurs potentiels. Cependant, on notera que 6% restent avant tout étudiants à leurs yeux et que 17% n'ont aucun contact avec ce type d'interlocuteurs.

Ceci est bien entendu dépendant de la légitimité donnée à l'EVP par son établissement vis-à-vis de l'extérieur qui peut parfois aller jusqu'à une délégation de représentation.

77% DES EVP SONT RECONNUS A L'EXTERIEUR

³ Etablissements Publics de Coopération Scientifique

⁴ Article L344-7 du code de la Recherche, modifié par la LOI n°2010-1536 du 13 décembre 2010 - art. 3 :

Le conseil d'administration de l'établissement public de coopération scientifique comprend des représentants des catégories suivantes :

- 1° Organismes ou établissements fondateurs ;
- 2° Personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les membres mentionnés au 1° ;
- 3° Entreprises, collectivités territoriales, associations et autres membres associés ;
- 4° Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement
- 5° Autres personnels exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement ;
- 6° **Représentants des étudiants qui suivent une formation au sein du pôle de recherche et d'enseignement supérieur.**

Les membres mentionnés aux 1° et 2° représentent au moins la moitié de l'effectif du conseil et ceux mentionnés aux 1°, 2° et 3°, au moins les deux tiers de cet effectif.

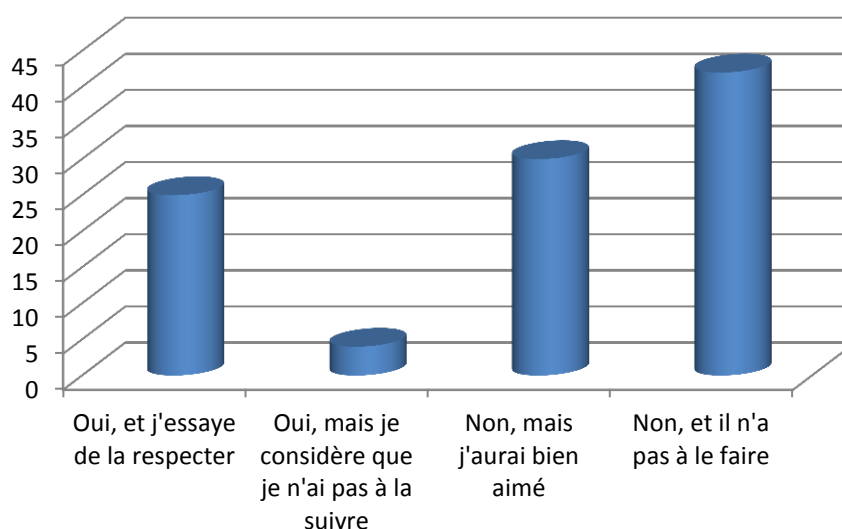
Etre étudiant et Vice-président

La position d'étudiant Vice-président est unique dans le sens où elle allie le statut d'étudiant à celui de Vice-président d'établissement d'enseignement supérieur. Cette dimension nous a semblé importante à étudier, tant sur le ressenti de l'EVP vis-à-vis de sa mission que des difficultés et soutiens qu'il peut rencontrer au quotidien.

La vision de l'EVP vis-à-vis de sa mission de Vice-président

Du fait de l'imprécision de la loi quant à la place de l'EVP au sein de l'équipe de direction, une opposition semble s'installer, différenciant les EVP qui souhaiteraient que le Président de leur établissement leur ait confié une mission, de ceux qui considèrent qu'il n'a pas à le faire. En regardant les chiffres, si on prend en compte ceux qui en ont reçu une et qui essaient de la suivre et ceux qui auraient aimé en recevoir une, on observe que cela concerne une légère majorité (55%) des EVP répondants.

Le président de votre établissement vous a-t-il officiellement donné une mission ?



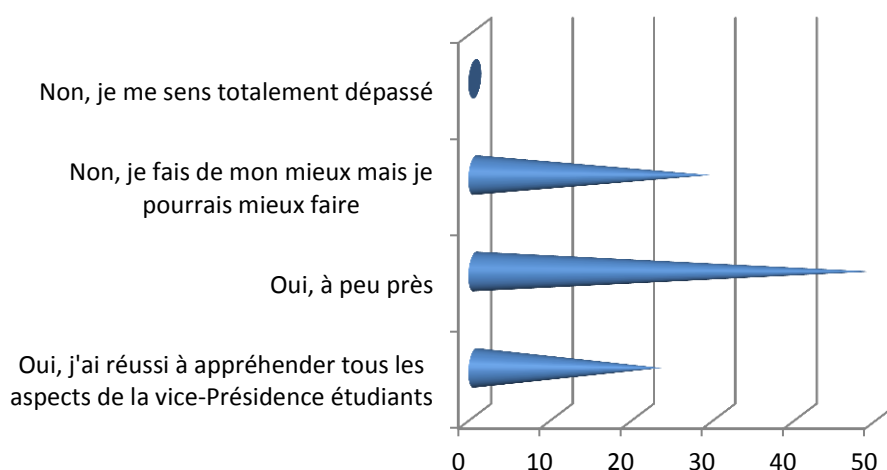
Tous les EVP répondants travaillent avec les différents services de leur établissement, même si près de la moitié ne travaillent qu'avec une partie de ces services. Ils sont d'ailleurs 54% à pouvoir s'appuyer sur un Bureau de la Vie étudiante ou équivalent pour assurer leur fonction. Ils en sont alors généralement simple membre, consultant ou responsable. Parfois, ils en exercent la tutelle politique.

55% DES EVP VEULENT ETRE MISSIONNES PAR LEUR PRESIDENT-E

La majorité des EVP travaillent avec les EVP des établissements d'enseignement supérieur géographiquement proches du leur, de même qu'ils travaillent avec les établissements eux-mêmes, en tant que Vice-présidents. Ils semblent d'ailleurs apprécier cela puisque la grande majorité est prête à rencontrer plus régulièrement les autres EVP.

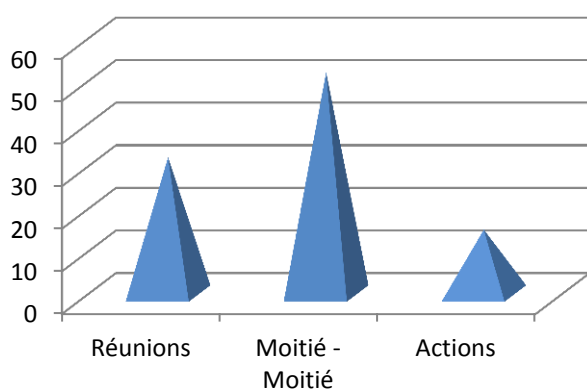
Les trois quart des EVP pensent jouer pleinement leur rôle, même si 49% des répondants considèrent que c'est « à peu près ». Un quart pense qu'il pourrait mieux faire.

Pensez-vous que vous jouez pleinement votre rôle ?



De ce fait, 69% trouvent qu'ils font avancer les choses mais lentement, contre seulement 20% qui pensent les faire avancer concrètement. 11% d'entre eux ont l'impression de ne pas faire avancer les choses, la moitié jugeant qu'ils ne font qu'empêcher qu'elles ne se dégradent et l'autre moitié ne se sentant pas servir à grand-chose.

Enfin et pour finir, un chiffre bien intéressant, celui qui met en évidence la part de temps que l'EVP passe en « réunion » par rapport au temps consacré à « l'action ». En effet, alors que 52% d'entre eux considèrent que ce temps est à peu près équivalent, 32% passent plus de temps en « réunion ».



Quelle part de votre rôle vous prend le plus de temps ?

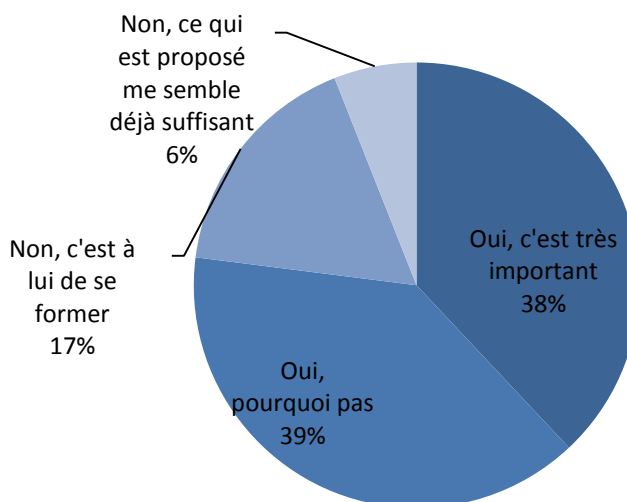
SEULS 15% DES EVP ESTIMENT AGIR PLUS QU'ILS NE SONT EN REUNION

Préparation et formation

Une partie du questionnaire portait sur la préparation au rôle de l'EVP. Nous avons déjà pu voir que la plupart des EVP élus savaient à quoi s'attendre et s'y étaient préparés, mais une grande partie ont découvert un monde plus complexe que ce qu'ils avaient pu imaginer.

Souhaiteriez-vous voir proposées plus de formations à l'EVP en début de mandat ?

Si près de la moitié des EVP n'ont pas eu de transmission de la part de leur prédécesseur, l'autre moitié en a eu, mais cela n'a été une transmission efficace que pour un peu moins d'un tiers des répondants, les autres n'ont que discuté brièvement.



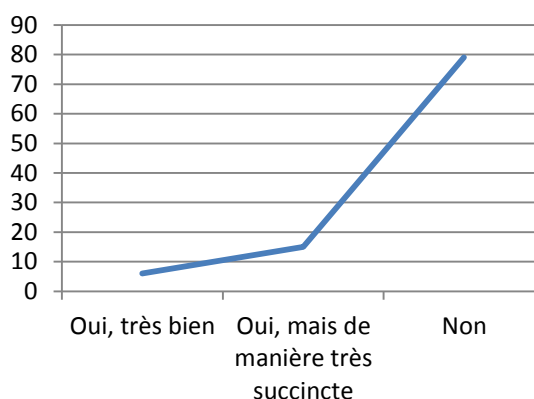
25% DES EVP NE FONT PAS PARTIE D'UNE ORGANISATION NATIONALE REPRÉSENTATIVE

Comme on pouvait se l'imaginer, la grande majorité des EVP font partie d'une organisation nationale représentative. Ce qui peut nous étonner un peu plus, c'est que 25% des répondants n'en font pas partie.

Parmi ceux qui en font partie, la plupart ont été formés à leur rôle d'élu par leur organisation, mais il semble que peu aient été formé au rôle particulier de Vice-président.

La grande majorité des établissements ne semble pas former leur EVP et seuls 6% considèrent avoir été très bien formés.

Avez-vous été formé à votre fonction par votre établissement ?



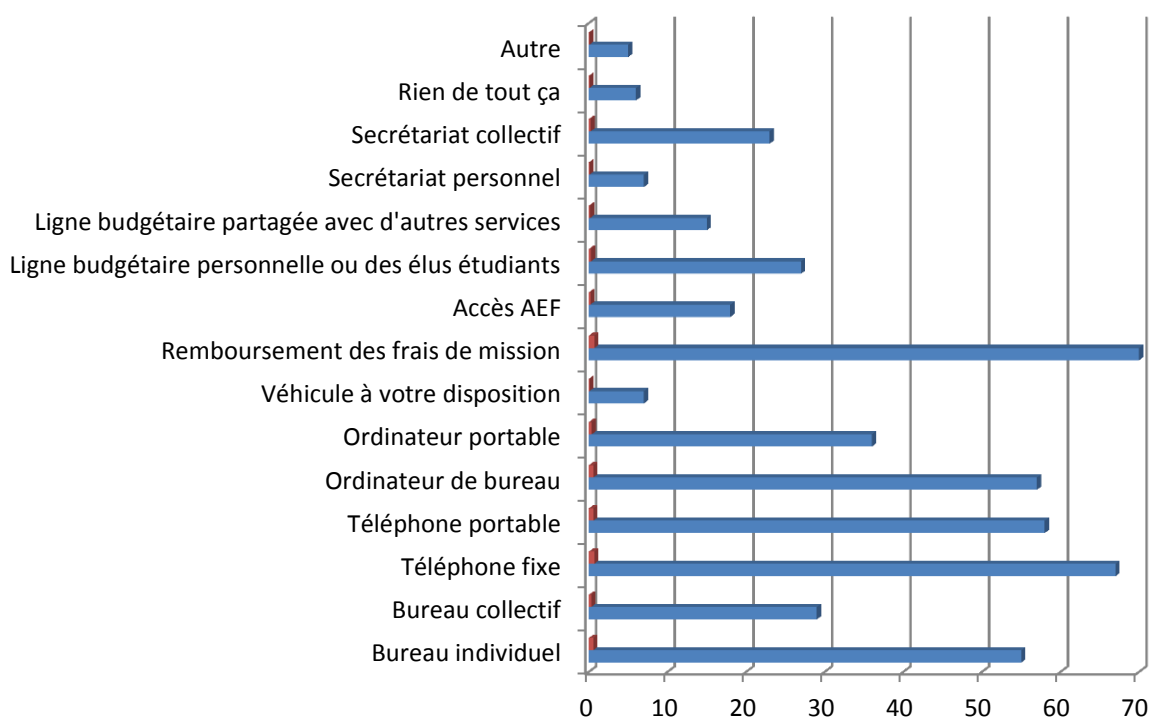
Ceci renforce le constat du manque de formation que la plupart des EVP pointent du doigt puisqu'ils demandent pour plus des deux tiers d'entre eux, plus de formation. 38% trouvent cela même très important.

77% DES EVP SOUHAITENT AVOIR PLUS DE FORMATION

Moyens mis à la disposition de l'EVP dans le cadre de sa mission

Le statut de l'étudiant Vice-président d'établissement d'enseignement supérieur n'étant pas clairement défini dans la loi, ses conditions de travail semblent très aléatoires, aucun statut ne le protégeant ni ne lui donnant des droits, en dehors des éventuels « statuts de l'élus étudiant » que certains établissements ont mis en place.

Les moyens mis à la disposition des EVP semblent très variables d'un établissement à l'autre.



Dans le cadre de votre fonction, de quels moyens disposez-vous ?

30% DES EVP N'ONT PAS DE REMBOURSEMENT DE LEURS FRAIS DE MISSION

Si on peut observer que 70% des répondants se voient rembourser leurs frais de mission, seuls 42% possèdent une ligne budgétaire, personnelle ou collective. La majorité se voit mettre à sa disposition un bureau, individuel ou collectif, un téléphone, portable et, ou fixe, ainsi qu'un ordinateur de bureau et, ou portable.

Cependant tout ceci ne concerne qu'au plus 70% des EVP !

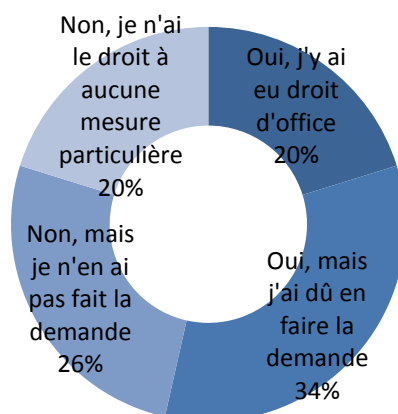
Plus rarement, on peut voir que les EVP peuvent avoir à leur disposition un secrétariat, personnel ou collectif, un accès aux dépêches de l'AEF⁵ ou encore un véhicule.

Ils sont 6% à n'avoir accès à rien de tout cela.

Reconnaissance du statut d'étudiant de l'EVP

Un peu plus d'un tiers des EVP font remarquer qu'aucun statut de l'élus étudiant n'existe dans leur établissement. 27% nous informent que cela est en cours de réalisation. Seuls 38% en ont donc un effectif, que seulement 14% considèrent efficace.

Des mesures ont-elles été prises pour vous permettre de réaliser votre mandat et votre cursus universitaire simultanément ?



Parmi les EVP répondants, 20% nous précisent qu'ils ont eu le droit d'office à la mise en place de mesures pour leur permettre de réaliser leur mandat et leur cursus universitaire simultanément. 33% ont dû en faire la demande et 26% ne l'ont pas faite. 20% n'ont droit à aucune mesure particulière.

⁵ Agence d'Informations Spécialisées
<http://www.aef.info>

Lorsque des mesures sont mises en place, cela se traduit le plus souvent par un aménagement ponctuel de l'emploi du temps, mais cela peut également être un aménagement de l'emploi du temps pour toute l'année, l'inscription dans une Unité d'Enseignement « Engagement étudiant » ou plus rarement la validation d'ECTS.

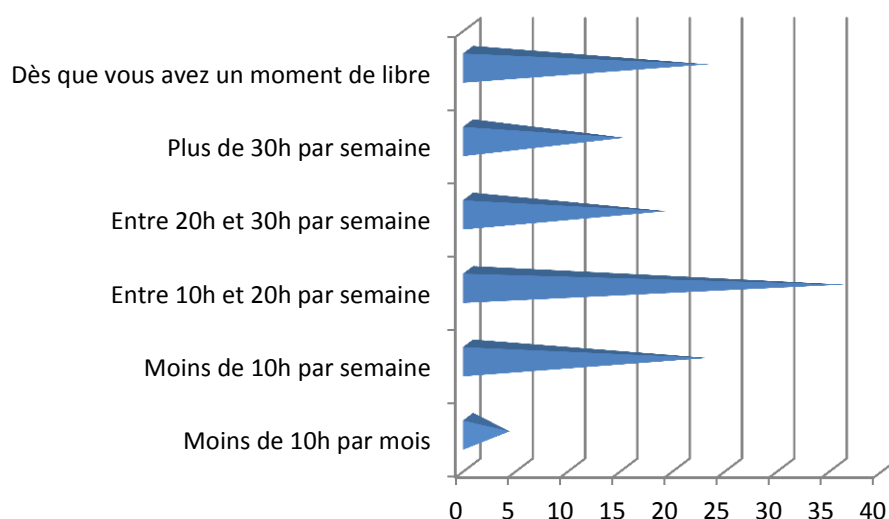
Cela peut également se traduire par un accès au télé-enseignement, une dispense de TD, un statut d'étudiant salarié...

On peut encore une fois observer que ceci est très variable d'un établissement à l'autre.

Incidence sur la vie d'étudiant

Un EVP passe en moyenne de 10 à plus de 30 heures par semaine à jouer son rôle et 23% considèrent le faire dès qu'ils ont un moment de libre.

Combien de temps en moyenne estimez-vous réellement consacrer à votre tâche d'EVP ?

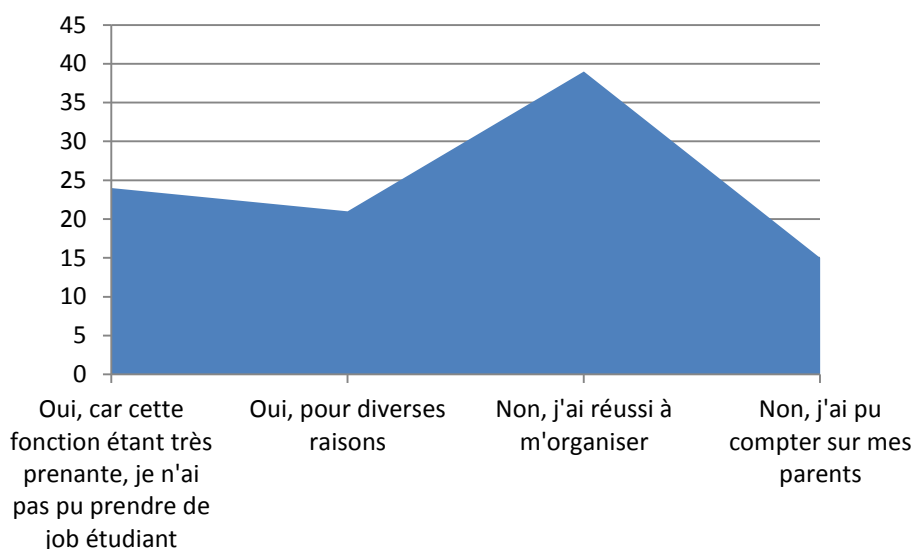


On notera alors que 36% d'entre eux bénéficient d'un dédommagement financier pour assurer leur fonction et qu'il s'élève en moyenne à plus de 3000€ net par an (soit plus de 250€ net par mois).

**36% DES EVP BÉNÉFICIENT D'UN
DEDOMMAGEMENT FINANCIER**

En parallèle à cela on peut voir que près de 50% des EVP semblent avoir rencontrés des difficultés financière liées à l'exercice de leur fonction, la moitié de ceux-ci considérant qu'ils n'ont pu travailler à côté à cause du temps que cela leur prenait. Les autres ont soit réussi à s'organiser, soit pu compter sur leurs parents.

Avez-vous rencontré des difficultés financières personnelles liées à l'exercice de votre fonction ?



46% DES EVP RENCONTRENT DES DIFFICULTES FINANCIERES

Les EVP sortent en moyenne entre moins d'une fois et deux fois par semaine. Ils ne sont que 14% à sortir plus de 3 fois par semaine. La majorité des EVP considèrent qu'ils n'ont pas assez de temps pour se détendre, mais ils font avec. 21% considèrent cependant que le temps qu'ils ont est suffisant.

Ils sont presque 100% à aimer ce qu'ils font, mais on retrouve une répartition égale entre ceux pour qui cela ne leur pose pas de problème et ceux qui trouvent cela difficile.

**97% DES EVP AIMENT
CE QU'ILS FONT**

Seuls 21% des EVP ont redoublé depuis qu'ils sont Vice-présidents, alors qu'ils sont 45% à avoir déjà redoublé avant. On notera également qu'ils sont 46% à avoir eu des rattrapages depuis qu'ils sont Vice-présidents, alors qu'ils sont 58% à en avoir eu avant.

Synthèse de libre expression

Quel est pour vous le rôle d'un étudiant Vice-président d'établissement d'enseignement supérieur ?

Etre l'interlocuteur privilégié des étudiants et porter leurs revendications au plus haut ; les défendre collectivement et individuellement

Représenter la communauté étudiante de l'établissement d'une manière générale et la représenter au sein des instances de direction de manière plus spécifique

Discuter de problématiques d'enseignement supérieur locales et nationales

Impliquer la communauté étudiante dans les prises de décision de l'établissement, en participant aux discussions, à la stratégie globale de l'établissement et en étant force de proposition et d'impulsion politique

Montrer à l'ensemble de la communauté universitaire ce que peuvent apporter les étudiants à l'établissement

Travailler avec l'ensemble des services de l'université

Faire le lien entre les étudiants et les personnels, enseignants-chercheurs, administration et direction

S'occuper de tout ce qui est du rôle du CEVU

S'occuper de et participer à la vie étudiante, culturelle et associative de l'établissement, la développer et la promouvoir, en participant notamment au FSDIE

Etre le relais des associations auprès de l'administration

Etre le relais entre les autres élus étudiants et les instances de direction

Coordonner les autres élus étudiants quand cela est nécessaire

Assurer une cohésion entre les différents acteurs de la représentation (association, syndicats...)

Manager la représentation : être force de proposition, soutenir la représentation, l'améliorer (taux de participation, information des étudiants, formation des étudiants...)

Faire le lien avec le conseil d'administration du CROUS et mener une politique sociale en lien avec le CROUS

Représenter politiquement les étudiants hors des murs de l'établissement

Quels sont les points forts de votre fonction ?

Dialogues intéressants avec des interlocuteurs variés du monde politique, de l'enseignement supérieur et avec les étudiants

Participation à la mise en place de nombreux projets et améliorations

Relations avec l'ensemble des services et de la direction de l'Université

Fonctionnement en équipe

Compétences acquises par la fonction

Véritable rôle dans l'exécutif de l'établissement

Prise en compte de l'opinion des étudiants

Possibilité d'intégrer des réseaux nationaux (formation, mutualisation avec d'autres EVP...)

Responsabilisation et prise de conscience de l'importance des étudiants dans la prise de décision et les discussions (administration, personnels, enseignants-chercheurs, responsables...)

Gestion d'une équipe, d'un groupe d'élus, fédération des représentants et des associations

Responsabilité personnelle

Vision d'ensemble de l'établissement (via le partage de l'information et l'accès à de nombreux documents)

Reconnaissance du statut face aux autres acteurs (élus étudiants, enseignants, direction...)

Découverte du monde « professionnel » et « politique »

Etre un interlocuteur privilégié dans de nombreux domaines

Positionnement en acteur majeur et incontournable de l'ES

Possibilité de mobiliser l'administration

Participation aux instances de direction de l'établissement

Considération plus importante par rapport à l'élus étudiant

Pouvoir porter la voix des étudiants au plus haut, auprès des équipes dirigeantes

Rôle clé dans le développement de la vie étudiante, l'animation culturelle, sportive et associative

Large domaine de compétence

Passionnant, réelle utilité, liberté d'initiative

Le lien qu'elle permet de créer entre les étudiants et l'administration

Lien entre université, Crous, étudiants

Etre force de proposition

Proximité avec les étudiants et l'aide qu'on peut leur apporter

Relais des informations envers les étudiants

Eclaircissement de l'information

Possibilité de faire évoluer les choses, le sentiment d'être utile

Les relations humaines, les rencontres

Etre étudiant soi-même et Vice-président

Apport de "sang neuf" dans les projets

Avis étudiants sur les projets des autres VP

Quels sont les points faibles de votre fonction ?

Statut inexistant, difficulté à se faire une place et difficulté à la trouver

Surcharge de travail importante

Communication difficile avec les étudiants que l'on représente et manque de connaissance et de reconnaissance du statut de la part de ces derniers

Trop faibles relations avec le Crous

Manque de moyens

Manque de reconnaissance du statut de Vice-président de la part de l'équipe enseignante, du personnel, de l'administration et de la direction

Non-respect de la fonction de l'EVP

Pas assez associé aux instances de direction

L'anxiété liée à la pérennité des actions

Méconnaissance initiale du poste ainsi que le manque d'expérience

Difficulté d'adaptation en début de mandat

Manque de formation

Difficulté à faire la différence, à trouver une limite entre son rôle de représentation des étudiants et son rôle au sein de l'université

Eloignement vis-à-vis des étudiants

Difficile à concilier avec les études

Manque d'aménagements (cours, secrétariat...)

Souvent assimilé comme un administratif par les étudiants

Mandat court

Ingratitude du poste

« Lourdeur » administrative

Beaucoup d'immobilisme malgré les efforts

Il reste des personnes qui ne sont pas persuadées de la pertinence d'un regard étudiant dans les projets et débats concernant l'établissement et son devenir

Trop peu de disponibilités vis-à-vis des étudiants

Rôle minime au sein du conseil d'administration

Manque de partage de l'information, de transmission de documents

Pas la même considération que pour les autres VP

Manque de représentation au sein du PRES

Difficulté de positionnement au vue de l'âge et de la fonction par rapport certaines personnes

Qu'aimeriez-vous voir comme amélioration pour votre fonction ?

L'élaboration d'un statut qui définit clairement le rôle de l'EVP et lui donne des droits et des devoirs

Une reconnaissance plus importante de la part des instances officielles, ministérielle ou d'enseignement supérieur, ainsi qu'une reconnaissance de la part des étudiants de ce statut en tant que pilier pour se faire entendre, mais aussi de la part de l'administration, des enseignants-chercheurs, des personnels et de la direction

Une meilleure prise en compte du rôle de l'EVP dans la chaîne de décision, notamment en ce qui concerne la vie étudiante de façon large

Une meilleure intégration aux instances de direction

L'attribution de plus de moyens au VPE (matériel, budget, indemnisation, secrétariat, ordinateur, téléphone portable, voiture de fonction...)

L'amélioration de la communication interne -et externe- sur l'EVP, sur qui il est et sur son rôle, pour qu'il soit reconnu dans son établissement et en dehors

La réduction de la dimension administrative

La création de postes officiels pour consolider l'équipe de la Vice-présidence étudiante, avec une vraie reconnaissance (adjoints, chargés de mission...)

Une formation des élus et du VPE

Un aménagement des études et un soutien pédagogique

Une transmission d'EVP en EVP

La possibilité de siéger dans les instances du PRES

La définition d'une mission par le président

Donner plus de poids aux décisions du VPE : délégation de signature...

Ne pas de limiter son rôle à la vie étudiante

Conclusion

Depuis la généralisation du statut de Vice-président étudiants à travers la loi LRU du 10 août 2007, ce rapport est le premier à se baser sur une enquête réalisée sur près de 90% des étudiants Vice-présidents d'établissement d'enseignement supérieur. Il nous permet de faire un état des lieux de la fonction, mettant en évidence une variabilité des usages et des moyens.

« Le conseil élit en son sein un Vice-président étudiant chargé des questions de vie étudiante en lien avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. »

C'est en ces termes que la loi LRU définit la fonction d'EVP. Le premier constat que nous souhaitons aujourd'hui relever est l'imprécision de ces deux lignes et peut-être également leur inadéquation avec la réalité. Le terme de « vie étudiante » qui est utilisé semble bien trop vague pour que les EVP puissent s'approprier leur mission de manière égale.

Une de ces deux lignes est consacrée au lien avec le CROUS, mais tout comme pour la première partie de ce texte, il n'est pas indiqué ni comment, ni dans quel contexte, ni avec quels moyens, quelle légitimité ou encore quel poids ces actions peuvent se réaliser.

La loi a officialisé un statut qui ouvre à de nombreuses responsabilités. Aujourd'hui, ces responsabilités ne peuvent être pleinement assumées que par ceux dont les établissements ont fait le choix de les soutenir. Or, les situations sont très variables d'un endroit à l'autre.

Le statut d'étudiant Vice-président est unique puisqu'il réunit deux rôles qu'il n'était même pas pensable de rapprocher il y a quelques dizaines d'années de cela. Les deux individuellement sont déjà difficiles à assumer : dans le contexte socio-économique actuel, être étudiant n'est pas tous les jours facile ; être Vice-président d'université nécessite une implication certaine et impose des responsabilités difficiles à porter. Réunir les deux donne une fonction avec un potentiel très intéressant mais qui est doublement plus difficile à assumer. Comment doit-il se positionner par rapport aux étudiants ? Et aux enseignants ? A la direction ? Se pose alors la question des moyens attribués à l'EVP pour lui permettre de jouer correctement son rôle, ainsi que la reconnaissance qui lui est donnée auprès de la communauté du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La diversité des réponses apportées aux questions ouvertes sur le rôle de l'EVP nous pose une certaine difficulté pour définir ce qu'est réellement un EVP, au-delà de la définition prévue par le code de l'Education. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la liste des « points forts » de la fonction de VPE est très largement remplie, mais que celle des « points faibles » l'est tout autant...

Un certain consensus semble cependant s'opérer sur le fait que cette fonction est quelque chose de très enrichissant avec un fort potentiel et de ce fait très motivant pour tout étudiant qui tente d'assumer cette responsabilité. Néanmoins, on peut également noter une certaine fatigue de la part

de ces Vice-présidents qui doivent porter sur leurs épaules un poids important, sans en avoir forcément le soutien nécessaire, ni les moyens.

La CEVPU participe d'elle-même à répondre à la demande des EVP dans certains domaines. A travers notamment l'organisation de ses rencontres nationales, elle permet aux EVP de toute la France de se rencontrer dans un esprit de mutualisation. Elle donne également pendant ces journées la possibilité d'aborder les différentes thématiques de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cependant si un certain nombre de missions peuvent être endossées par la CEVPU, ce n'est pas le cas de toutes, et les établissements eux-mêmes doivent pouvoir fournir aux EVP les moyens et la reconnaissance nécessaires au bon déroulement de leur mission.

Le juste milieu est difficile à trouver. Le côté étudiant de l'EVP semble trop souvent oublié, mais il est à noter également que le côté « Vice-président » ne semble pas totalement reconnu par beaucoup. Quand on questionne les EVP sur la personne avec qui ils ont le plus l'habitude de travailler, un seul d'entre eux a parlé du Président de son établissement...

Il apparaît donc indispensable de permettre à l'EVP de se positionner plus aisément face à la communauté universitaire dans son ensemble (étudiants, BIATOSS, enseignants-chercheurs et direction) mais également vis-à-vis des CROUS, ainsi qu'aux autres acteurs extérieurs (collectivités, ministères...) ou aux PRES.

De même, il apparaît essentiel de leur donner les moyens matériels et financiers nécessaires à la réalisation de leur mission. Il faut également prendre en compte leur qualité d'étudiant et proposer des mesures pour l'aménagement des études de ces derniers.

Il semble alors nécessaire qu'une réflexion ait lieu sur le statut de l'étudiant Vice-président afin de répondre aux attentes des étudiants et de ceux qui en assument la responsabilité afin de lui donner toute la force dont il a besoin pour assumer sa fonction.

En attendant une telle évolution, nous ne pouvons que vous encourager, étudiants Vice-présidents, Présidents des établissements d'enseignement supérieur et acteurs de l'enseignement supérieur, à vous appuyer sur ce rapport afin de permettre à, ou de demander à ce que cette fonction puisse être assumée avec tout le soutien et tous les moyens nécessaires.

Annexes

Questionnaire vierge

NOM *

Prénom *

Etablissement *

Dénomination complète

En quelle année d'étude êtes-vous ? *

- 1^{ère} année
- 2^{ème} année
- 3^{ème} année
- 4^{ème} année
- 5^{ème} année
- 6^{ème} année
- 7^{ème} année
- 8^{ème} année
- 9^{ème} année
- 10^{ème} année

En quelle filière étudiez-vous ? *

- Droit
- Sciences économiques et AES
- Lettres et langues
- Arts
- SHS
- Sciences et technologie
- STAPS
- Santé
- IUT

Autre

Quel est pour vous le rôle d'un étudiant Vice-président d'établissement d'enseignement supérieur ? *

Répondre par trois tirets minimum, quatre maximum

Votre mission vous paraît-elle claire ? *

- ☒ Oui, j'ai tout de suite su ce que je devais et pouvais faire
- ☐ Oui, mais cela m'a pris un peu de temps avant que ça ne le devienne
- ☐ Non, je ne sais toujours pas vraiment la définir

Au final, quelle part de votre rôle vous prend le plus de temps ? *

1 = Réunions ; 2 = Temps égal ; 3 = Actions

	1	2	3	
Réunions	☐	☐	☐	Actions

Selon quelles modalités avez-vous été élu EVP ? *

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Elu par l'ensemble du CEVU
- ☐ Elu par l'ensemble du CA
- ☐ Elu par les étudiants du CEVU
- ☐ Elu par les étudiants du CA
- ☐ Proposé par le président
- ☐ Personne d'autre ne se présentait
- ☐ Autre :

Aviez-vous déjà été représentant étudiants avant de devenir EVP ? *

- ☐ Oui, j'avais déjà effectué plus de deux mandats
- ☐ Oui, j'avais déjà effectué un mandat
- ☐ Non, le mandat durant lequel j'ai été élu EVP est mon premier mandat

Avez-vous déjà effectué plusieurs mandats en tant qu'EVP ? *

- ☐ Oui, c'est au moins mon deuxième mandat
- ☐ Non, mais j'aimerais renouveler mon mandat
- ☐ Non, mais je réfléchis à renouveler mon mandat
- ☐ Non, et je ne souhaite pas renouveler cette expérience
- ☐ Non, j'aurais aimé renouveler cette expérience, mais je ne le pourrais pas

Combien d'EVP ou équivalent y-a-t'il dans votre établissement ? *

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Si vous êtes plusieurs, comment qualifierez-vous vos relations avec les autres ?

- ☐ Très bonnes
- ☐ Cordiales
- ☐ Conflictuelles
- ☐ Inexistantes

Lorsque vous êtes devenu EVP, saviez-vous à quoi vous attendre ? *

- ☐ Oui, je m'y étais bien préparé
- ☐ Oui, mais c'est plus complexe que ce que je pensais
- ☐ Non, je me suis lancé un peu au hasard

Avez-vous eu une transmission de la part de votre prédécesseur ? *

- ☐ Oui, il m'a beaucoup aidé
- ☐ Oui, nous avons un peu discuté
- ☐ Non, il n'y en a pas eu
- ☐ Non, je ne l'ai pas connu

Dans le cadre de votre fonction, de quels moyens disposez-vous ? *

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Bureau individuel
- ☐ Bureau collectif
- ☐ Téléphone fixe

- ☐ Téléphone portable
- ☐ Ordinateur de bureau
- ☐ Ordinateur portable
- ☐ Véhicule à votre disposition
- ☐ Remboursement des frais de mission
- ☐ Accès AEF
- ☐ Ligne budgétaire personnelle ou des élus étudiants
- ☐ Ligne budgétaire partagée avec d'autres services
- ☐ Secrétariat personnel
- ☐ Secrétariat collectif
- ☐ Rien de tout ça
- ☐ Autre :

Combien de temps en moyenne estimez-vous réellement consacrer à votre tâche d'EVP ? *

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Moins de 10h par mois
- ☐ Moins de 10h par semaine
- ☐ Entre 10h et 20h par semaine
- ☐ Entre 20h et 30h par semaine
- ☐ Plus de 30h par semaine
- ☐ Dès que vous avez un moment de libre

Bénéficiez-vous d'un dédommagement financier pour assurer votre fonction ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, quel en est le montant annuel ?

- ☐ Moins de 1000€
- ☐ Entre 1000€ et 3000€
- ☐ Plus de 3000€

Avez-vous rencontré des difficultés financières personnelles liées à l'exercice de votre fonction ? *

- ☐ Oui, car cette fonction étant très prenante, je n'ai pas pu prendre de job étudiant
- ☐ Oui, pour divers raisons
- ☐ Non, j'ai réussi à m'organiser

- ☐ Non, j'ai pu compter sur mes parents

Des mesures ont-elles été prises pour vous permettre de réaliser votre mandat et votre cursus universitaire simultanément ? *

- ☐ Oui, j'y ai eu droit d'office
- ☐ Oui, mais j'ai dû en faire la demande
- ☐ Non, mais je n'en ai pas fait la demande
- ☐ Non, je n'ai le droit à aucune mesure particulière

Si oui, quelle sont ces mesures ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Aménagement de l'emploi du temps pour toute l'année
- ☐ Aménagement ponctuel de l'emploi du temps
- ☐ Validation d'ECTS
- ☐ Inscription dans une UE Engagement étudiant
- ☐ Autre :

Disposez-vous d'un statut de l' élu étudiant dans votre établissement ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ En cours de réalisation

Si oui, le jugez-vous utile ?

- ☐ Oui, il définit clairement le statut de l' élu étudiant, lui donne des droits et le protège
- ☐ Oui, mais il serait bien de le faire évoluer
- ☐ Non, il ne contient pas grand chose
- ☐ Non, il n'est pas appliqué

Faites-vous partie d'une organisation étudiante nationale représentative ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, avez-vous été formé à votre fonction d'EVP par votre organisation représentative ?

- ☐ Oui
- ☐ Oui, mais en tant qu' élu, pas en tant qu'EVP
- ☐ Non

Avez-vous été formé à votre fonction par votre établissement ? *

- ☐ Oui, très bien
- ☐ Oui, mais de manière très succincte
- ☐ Non

Souhaiteriez-vous voir proposées plus de formations à l'EVP en début de mandat ? *

- ☐ Oui, c'est très important
- ☐ Oui, pourquoi pas
- ☐ Non, c'est à lui de se former
- ☐ Non, ce qui est proposé me semble déjà suffisant

Arrivez-vous à travailler avec les élus étudiants de votre liste ? *

- ☐ Oui, nous formons une bonne équipe
- ☐ Oui, mais pas avec tous
- ☐ Non, ils ne veulent pas travailler avec moi
- ☐ Non, presque aucun ne s'implique
- ☐ Non, ce n'est pas mon rôle

Arrivez-vous à travailler avec les élus étudiants des autres listes ? *

- ☐ Oui, de manière cordiale
- ☐ Oui, de manière efficace
- ☐ Non, ils ne veulent pas entendre parler de moi
- ☐ Non, ils ne s'impliquent pas
- ☐ Non, ce n'est pas mon rôle

Fonctionnez-vous avec une équipe d'étudiants pour vous seconder ? *

Répartition des dossiers...

- ☐ Oui, ce sont des élus étudiants
- ☐ Oui, je suis entouré d'une équipe d'élus et de non élus
- ☐ Oui, mais aucun élu n'en fait partie
- ☐ Non, je suis seul

Pensez-vous que vous jouez pleinement votre rôle ? *

- ☐ Oui, j'ai réussi à appréhender tous les aspects de la vice-Présidence étudiants

- ☐ Oui, à peu près
- ☐ Non, je fais de mon mieux mais je pourrais mieux faire
- ☐ Non, je me sens totalement dépassé

Vous considérez-vous comme proche de vos étudiants ? *

- ☐ Oui, la plupart connaissent l'EVP et son rôle
- ☐ Oui, la plupart connaissent l'EVP et son rôle et me connaissent même personnellement
- ☐ Non, ils sont très peu à connaître l'EVP et son rôle
- ☐ Non, j'ai l'impression que cela ne les intéresse pas

Avez-vous concrètement l'impression de faire avancer les choses ? *

- ☐ Oui, vraiment
- ☐ Oui, mais lentement
- ☐ Non, j'ai plus l'impression de ne faire qu'empêcher qu'elles se dégradent
- ☐ Non, je n'ai pas l'impression de servir beaucoup

Combien de fois sortez-vous par semaine ? *

Entre amis, au cinéma, au restaurant, au théâtre...

- ☐ Moins de 1 fois par semaine
- ☐ Environ 2 fois par semaine
- ☐ Plus de 3 fois par semaine

Considérez-vous que vous avez assez de temps libre pour vous détendre ? *

- ☐ Oui, suffisamment
- ☐ Non, mais je fais avec
- ☐ Non, mais cela me convient
- ☐ Non, je suis dépassé par ma fonction

Aimez-vous ce que vous faites ? *

- ☐ Oui, et cela ne me pose pas de problème
- ☐ Oui, même si c'est difficile
- ☐ Non, mais je vais continuer
- ☐ Non, je pense à arrêter

Avez-vous redoublé depuis que vous êtes EVP ? *

- ☐ Oui

☐ Non

Aviez-vous déjà redoublé avant ? *

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous déjà eu des rattrapages depuis que vous êtes EVP ? *

☐ Oui

☐ Non

Aviez-vous déjà eu des rattrapages avant ? *

☐ Oui

☐ Non

Comment qualifieriez-vous vos relations avec le président de votre établissement ? *

☐ Très bonnes

☐ Cordiales

☐ Conflictuelles

☐ Inexistantes

A quelle fréquence vous entretenez-vous avec lui ? *

☐ Moins d'une fois par mois

☐ Entre 2 et 4 fois par mois

☐ Plus d'une fois par semaine

☐ Presque jamais

Considérez-vous cette fréquence comme suffisante ? *

☐ Oui

☐ Non

Quel moyen de communication utilisez-vous de manière préférentielle pour communiquer avec lui ? *

Face à face

Téléphone

Mail

Courrier

Le président de votre établissement vous a-t'il officiellement donné une mission ? *

- ☐ Oui, et j'essaye de la respecter
- ☐ Oui, mais je considère que je n'ai pas à la suivre
- ☐ Non, mais j'aurai bien aimé
- ☐ Non, et il n'a pas à le faire

Comment qualifieriez-vous vos relations avec l'équipe de direction de votre établissement ? *

- ☐ Très bonnes
- ☐ Cordiales
- ☐ Conflictuelles
- ☐ Inexistantes

Comment qualifieriez-vous vos relations avec l'équipe de direction des différentes composantes de votre établissement ? *

- ☐ Très bonnes
- ☐ Cordiales
- ☐ Conflictuelles
- ☐ Inexistantes

Quel est le titre de la personne avec laquelle vous travaillez le plus fréquemment dans votre établissement ? *

Exemple : Vice-président(e) X, Responsable/Personnel du service Y ; Exclure votre secrétaire de votre réponse si vous en avez un(e).

Vous sentez-vous reconnu en tant que Vice-président par la direction de votre établissement ? *

- ☐ Oui, j'ai tout de suite été complètement intégré
- ☐ Oui, mais j'ai dû me battre pour cela
- ☐ Oui, mais cela dépend des personnes
- ☐ Non, ils me considèrent plus comme un étudiant

Vous sentez-vous reconnu en tant que Vice-président par l'administration et le personnel enseignant de votre établissement ? *

- ☐ Oui, complètement
- ☐ Oui, mais ça dépend des personnes
- ☐ Non, à leurs yeux je reste un étudiant avant tout

Vous sentez-vous reconnu en tant que Vice-président par les collectivités et autres interlocuteurs extérieurs ? *

- ☐ Oui, complètement
- ☐ Oui, mais ça dépend des personnes
- ☐ Non, à leurs yeux je reste un étudiant avant tout
- ☐ Non, je n'ai aucun contact avec eux

Vous sentez-vous reconnu en tant que Vice-président par les étudiants ? *

- ☐ Oui, ils reconnaissent ce statut
- ☐ Oui, pour les rares qui me connaissent
- ☐ Non, ils me considèrent avant tout comme un étudiant
- ☐ Non, puisqu'ils sont très peu à connaître cette fonction

Travaillez-vous avec les différents services de votre établissement ? *

Service communication, service des sports, service culturel, service social, service de la vie étudiante...

- ☐ Oui
- ☐ Oui, mais pas avec tous
- ☐ Non, pas du tout

Au quotidien, pouvez-vous vous appuyer sur un Bureau de la Vie Etudiante ou autre structure équivalente ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, quel rôle précis y jouez vous ?

- ☐ Responsable
- ☐ Membre
- ☐ "Consultant"
- ☐ Autre :

Travaillez-vous avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en tant que Vice-président étudiants de votre établissement ? *

- ☐ Oui, souvent
- ☐ Oui, cela arrive
- ☐ Non, jamais

Travaillez-vous avec des EVP d'autres établissements d'enseignement supérieur "géographiquement" proches ? *

- ☐ Oui, régulièrement
- ☐ Oui, à l'occasion
- ☐ Non, ils ne le souhaitent pas
- ☐ Non, cela ne m'intéresse pas
- ☐ Non, je ne les connais pas

Souhaitez-vous rencontrer plus régulièrement les EVP des établissements d'enseignement supérieur géographiquement proches ? *

- ☐ Oui, cela pourrait être utile d'avoir plusieurs rencontres par an
- ☐ Oui, mais seulement si l'utilité s'en fait sentir, par rapport à un sujet en particulier
- ☐ Non, ce n'est pas nécessaire

Comment qualifieriez-vous vos relations avec l'EVP du Centre des Oeuvres Universitaires et Scolaires auquel votre établissement est "affilié" ? *

- ☐ Très bonnes
- ☐ Cordiales
- ☐ Conflictuelles
- ☐ Inexistantes

Comment qualifieriez-vous vos relations avec le directeur du Centre des Oeuvres Universitaires et Scolaires auquel votre établissement est "affilié" ? *

- ☐ Très bonnes
- ☐ Cordiales
- ☐ Conflictuelles
- ☐ Inexistantes

Etes-vous impliqué, en tant qu'EVP, dans les actions menées par le Centre des Oeuvres Universitaires et Scolaires auquel votre établissement est "affilié" ? *

- ☐ Oui, j'en suis le relais
- ☐ Non, les liens entre le Centre des Oeuvres Universitaires et Scolaires et mon établissement sont très faibles
- ☐ Non, mais cela tend à évoluer

Etes-vous tenu au courant des dernières informations concernant le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) dont votre établissement est membre ? *

- ☐ Oui, régulièrement
- ☐ Oui, mais je dois aller chercher l'information

- ☐ Non, c'est un milieu encore très cloisonné
- ☐ Non, mon établissement ne fait partie d'aucun PRES

Faites-vous partie du Conseil d'Administration du PRES ? *

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Oui, en tant qu'invité
- ☐ Oui, avec voix consultative
- ☐ Oui, avec une voix
- ☐ Non, mais je n'en ai jamais fait la demande
- ☐ Non, les statuts du PRES ne le permettent pas
- ☐ Non, mais je fais partie d'une commission annexe du PRES
- ☐ Non, malgré ma demande
- ☐ C'est en cours de discussion

Quels sont les points forts de votre fonction ? *

En trois tirets

Quels sont les points faibles de votre fonction ? *

En trois tirets

Qu'aimeriez-vous voir comme amélioration pour votre fonction ? *

En trois tirets

Libres commentaires.

* = obligatoire

Etablissements répondants

Institut d'Etudes Politiques – Paris
Institut national polytechnique de Bordeaux
Institut national polytechnique de Lorraine
Institut national polytechnique de Toulouse
Institut national polytechnique de Grenoble
Università di Corsica Pasquale Paoli
Université "Victor Segalen" Bordeaux II
Université Charles de Gaulle Lille III
Université Claude Bernard Lyon I
Université d'Angers
Université d'Artois
Université d'Auvergne Clermont-Ferrand I
Université d'Avignon et des pays du Vaucluse
Université de Bourgogne Dijon
Université de Bretagne Occidentale Brest
Université de Bretagne Sud
Université de Caen
Université de Haute Alsace Mulhouse
Université de Haute Bretagne Rennes II
Université de la Méditerranée Aix-Marseille II
Université de la Rochelle
Université de la Polynésie Française
Université de Nantes
Université de Nice - Sophia Antipolis
Université de Nîmes Unimes
Université de Provence Aix-Marseille I

Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Université de technologie de Compiègne
Université de technologie de Troyes
Université de Toulon et du Var
Université de Limoges
Université de Metz
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Université de Valenciennes et de Hainaut-Cambrésis
Université de Reims Champagne-Ardenne
Université de Rouen
Université de Strasbourg
Université Denis Diderot Paris VII
Université des Sciences et technologie de Lille Lille I
Université des Sciences sociales Toulouse I
Université d'Orléans
Université du Droit et de la Santé Lille II
Université du littoral Cote d'Opale
Université du Maine: le Mans
Université François Rabelais Tours
Université Henri-Poincaré Nancy I
Université Jean Monnet Saint-Etienne
Université Jean Moulin Lyon III
Université Joseph Fourier Grenoble I
Université Lumière Lyon II
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
Université Montesquieu Bordeaux IV
Université Nancy II
Université Panthéon-Sorbonne: Paris I
Université Paris Dauphine Paris IX
Université Paris Descartes Paris V
Université Paul Cézanne Aix-Marseille III
Université Paul Sabatier Toulouse III
Université Paul Valéry Montpellier III
Université Picardie -Jules Vernes Amiens
Université Pierre et Marie Curie Paris VI
Université Pierre Mendès-France Grenoble II
Université Stendhal Grenoble III
Université Bordeaux I
Université de Savoie : Chambéry
Université Montpellier I
Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand II
Université d'Évry-Val d'Essonne
Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III
Université de Perpignan
Université de Cergy Pontoise
Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines

Université Panthéon-Assas Paris II
Université Paris Est-Creteil : Paris XII
Université Paris Ouest Nanterre la Défense
Université Paris Sud : Paris XI
Université Paris-Nord : Paris XIII
Université Paris-Sorbonne Paris IV
Université Rennes I